

ANNEXE I
(*article 1*)

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES TRAVAUX ET DE LA DÉPENSE

CHAPITRE I

RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES DE SURFACE, SOUTERRAINES
ET AÉRIENNES

SECTION I

DESCRIPTION DES TRAVAUX

1. Les travaux peuvent comprendre la réfection du pavage, la reconstruction ou le renforcement en tout ou en partie de la structure de chaussée, la réfection des trottoirs en tout ou en partie, la réfection des bordures et des cours d'eau, la pose d'une couche d'usure de la chaussée et la pose de drainage de manière à éliminer des fossés de drainage de rue ainsi que la construction de trottoirs et de pistes cyclables. Ils peuvent également comprendre la réfection ou la construction de conduites municipales d'aqueduc, d'égouts sanitaires, pluviaux ou unitaires, de regards d'égout, de puisards, de branchements d'aqueduc et d'égout, de poteaux d'incendie, de vannes d'aqueduc et autres accessoires ou travaux connexes d'aqueduc et d'égout de même que la réfection ou la construction du réseau d'éclairage et des signaux lumineux.

Ces travaux peuvent également nécessiter, sans s'y limiter, des acquisitions de terrains ou de servitudes, des dépenses de diverses natures, telle la signalisation, la communication et le préachat de matériaux, des travaux mineurs de déplacement de réseaux d'utilités publiques ainsi que tout autre ouvrage connexe.

SECTION II

LOCALISATION DES TRAVAUX

2. Les travaux sont localisés à divers endroits et tronçons de rue relevant de la compétence de l'agglomération.

SECTION III

ESTIMATION DU COÛT

3. Le coût des travaux décrits à l'article 1 est estimé à 14 252 000 selon la répartition suivante :

1° arrondissement La Cité :	1 789 000 \$
2° arrondissement Les Rivières :	1 262 000 \$
3° arrondissement Sainte-Foy – Sillery :	2 399 000 \$
4° arrondissement Charlesbourg :	4 394 000 \$
5° arrondissement Beauport :	1 637 000 \$
6° arrondissement Limoilou :	359 000 \$
7° arrondissement La Haute-St-Charles :	1 412 000 \$
8° arrondissement Laurentien :	688 000 \$
9° divers travaux et imprévus :	312 000 \$
Sous-total :	14 252 000 \$

CHAPITRE II

CONSOLIDATION DES INFRASTRUCTURES SOUTERRAINES

SECTION I

DESCRIPTION DES TRAVAUX

4. Les travaux consistent à réaliser la construction ou la reconstruction ou la modification des infrastructures d'aqueduc et d'égout afin de corriger ou d'améliorer les performances fonctionnelles de ces réseaux. Les ouvrages à consolider peuvent comprendre aussi la réalisation de travaux de bouclage de conduites d'aqueduc, d'ouvrages de mécanique de procédé des pompes, des régulateurs de débit et de pression, de bassins de rétention, d'interconnexions de réseaux, l'acquisition de parcelles de terrain ou de servitudes à des fins municipales ainsi que divers ouvrages connexes de même nature. Des travaux

de réfection d'infrastructure de surface, souterraines, d'éclairage et de signaux lumineux de même que des travaux mineurs de déplacement de réseaux d'utilités publiques, la construction de trottoirs et de piste cyclable ainsi que tout autre ouvrage connexe peuvent également s'ajouter au programme à réaliser sur un site d'intervention.

SECTION II

LOCALISATION DES TRAVAUX

5. Les travaux sont localisés à divers endroits et tronçons de rue relevant de la compétence de l'agglomération

SECTION III

ESTIMATION DU COÛT

6. Le coût des travaux décrits à l'article 4 est estimé à 10 940 000 \$.

Sous-total : 10 940 000 \$

CHAPITRE III

REMPLACEMENT DES CONDUITES D'ADDUCTION D'AQUEDUC

SECTION I

DESCRIPTION DES TRAVAUX

7. Les travaux consistent à remplacer une partie des conduites principales d'adduction d'aqueduc en fonte grise de 750 millimètres de diamètre et de 1 000 millimètres de diamètre ainsi que les ouvrages connexes afférents, dans des zones à risque élevé de bris. De plus, les travaux incluent la mécanique de procédé, l'instrumentation et les contrôles des conduites d'adduction d'aqueduc.

SECTION II

LOCALISATION DES TRAVAUX

8. Les travaux sont localisés sur la rue de l'Aqueduc entre la rue Saint-Ignace et la côte de l'Aqueduc.

SECTION III

ESTIMATION DU COÛT

9. Le coût des travaux décrits à l'article 7 est estimé à 3 000 000 \$.

1° ensemble de la ville :	2 850 000 \$
---------------------------	--------------

2° divers et imprévus :	150 000 \$
-------------------------	------------

Sous-total :	3 000 000 \$
---------------------	---------------------

TOTAL :	28 192 000 \$
----------------	----------------------

Annexe préparée le 16 octobre 2008 par :

Ève Francoeur, ing.
Service de l'ingénierie